



RÉFORME DU SYSTÈME DE DISTRIBUTION DE LA PRESSE

un danger pour la profession et la démocratie

Encadrée par la loi Bichet de 1947, la distribution de la presse se fait actuellement dans le cadre d'un système coopératif, censé assurer l'égalité et la solidarité entre les éditeurs, afin de garantir à la fois le pluralisme de la presse et un accès égal à celle-ci sur tout le territoire. Sous le doux vocable de modernisation, le gouvernement entend casser ce système pour accélérer la libéralisation de ce secteur d'activité à l'importance politique majeure.

Le pluralisme de la presse en danger

S'il venait à être voté, le projet de loi du gouvernement impliquerait une quasi-abrogation de la loi Bichet, qu'il remet profondément en cause. La fin du cadre coopératif obligatoire et de la péréquation des coûts - qui permettaient aux petits éditeurs d'être distribués au même titre que les gros - fait en effet entrer la concurrence sauvage dans la distribution de la presse. Ces changements d'importance seront lourds de conséquences, tant pour les salariés de Presstalis - principal distributeur aujourd'hui -, qui devront faire face au dumping social lié à l'éclatement du marché, que pour le pluralisme de la presse, puisque les petits éditeurs peineront à être distribués et que les points de vente non rentables pourront être supprimés.

Pourquoi cette réforme est l'affaire de tous les salariés de la presse

Ce serait une erreur de croire que seuls les salariés de la distribution de la presse sont concernés par cette réforme de la loi Bichet. Nombre de titres pourraient disparaître, faute de moyens pour bénéficier d'une distribution sur l'ensemble du territoire ; des disparitions qui auront des conséquences sociales importantes, tant dans les imprimeries que dans les sièges éditoriaux où ils sont élaborés, rédigés, corrigés, montés, fabriqués, imprimés et expédiés. Au-delà, c'est aussi tout salarié soucieux du pluralisme de la presse qui doit se sentir concerné par cette réforme qui lui mettrait un coup sévère.

Cette nouvelle attaque du gouvernement s'inscrit dans les mêmes logiques de rentabilité et de libéralisation qui ont conduit, l'an passé, à la casse du service public ferroviaire. Cette fois, c'est un acteur central de la vie démocratique qui est attaqué. Les sections SAD et Messageries du Syndicat général du Livre et de la Communication écrite CGT, qui organisent les salariés du secteur, appellent à des journées de grève de 24 heures les 4-5 avril (SAD) et le 10 avril (Presstalis). La section Correcteurs soutient ces appels et invite ses adhérents à participer aux rassemblements de soutien qui pourraient s'organiser. Elle appelle aussi les correcteurs de presse à communiquer abondamment autour de cette réforme dans les sièges éditoriaux des journaux où ils travaillent, pour montrer que cette réforme concerne toute la profession !

Paris, le 4 avril 2019